



CSAL

30 SEPTEMBRE 2025

Compte-rendu

En ouverture du CSAL, l'alliance **CFTC-CFDT** remercie la responsable de la division maîtrise de l'activité suite à son message envoyé à l'ensemble des agents du site de Beauvais le 20 juin portant sur la coupure des serveurs informatiques. Pour mémoire, au cours de la séance du 7 mai, la **CFTC** avait porté cette revendication en alertant la Direction sur le fait que les services rattachés à la DDFIP (CID, DIRCOFI, Action sociale, etc...) n'étaient pas destinataires des messages relatifs aux problèmes du bâtiment.

1. Approbation des procès-verbaux :

Le PV des 18 mars, 7 mai et 17 juin 2025 sont adoptés à l'unanimité.

2. Bilan d'étape du SDIF, deux ans après sa création (pour information) :

Le service départemental des impôts foncier (SDIF) de l'Oise a vu le jour le 1^{er} septembre 2023 dans le cadre du nouveau réseau de proximité avec pour objectif de devenir l'interlocuteur unique des usagers particuliers et professionnels.

La mise en place quelques mois auparavant de l'application gérer mes biens immobiliers a fortement impacté la nouvelle organisation. Les agents ont dû se mobiliser immédiatement pour traiter le stock important de réclamations des usagers totalement désorientés par la réforme.

Durant l'année 2024, les agents du SDIF ont reçu 50 000 appels téléphoniques et 25 000 demandes via l'espace personnel des usagers l'ensemble des questions foncières. Même si le stock à la fin juillet 2025 a fortement diminué, celui-ci s'élevait à 4 500 demandes en attente de traitement en début d'année. Il aura donc fallu près de deux ans pour résorber l'impact du fiasco GMBI. Cette surcharge de travail qui en a découlé s'est traduite par des conditions de travail dégradées pour les agents du SDIF en situation de stress quotidien pendant ces deux années.

Un nouveau protocole a été mis en place au deuxième trimestre 2025 entre le SDIF et les différents services dans une optique de simplification et de fluidification des processus. Un bilan sera réalisé au cours du 1^{er} semestre 2026.

La Direction étudie la possibilité du transfert des archives de la cellule beauvaisienne vers le site de Creil. Afin de permettre aux agents du site de Beauvais de poursuivre ses missions dans des conditions adaptées, l'alliance **CFTC-CFDT** a souhaité s'assurer que les agents en résidence sur Beauvais auront une utilité restreinte des documents transférés à Creil.

Le responsable de service précise que ces archives vivantes portent principalement sur les locaux d'habitation destinés à ne plus être gérés par Beauvais en raison du départ des deux agents contractuels affectés à cette mission et dont les contrats arrivent à leur terme. Les agents restant en résidence sont référents en matière de contentieux et de taxe d'urbanisme. Les demandes de documents seront à la marge mais seront satisfaites sans démarche complémentaire.

La Direction précise que les stocks ne sont pas nuls mais nettement moindre et les moyens peuvent être ramenés sur celui des déclarations. Les nouvelles mesures organisationnelles définies par le chef de service doivent contribuer à résorber les stocks restants au plus tard en mars 2026 notamment les évaluations d'office lissées avec le stock courant. L'objectif est d'éviter de reconstituer les stocks dans les cinq domaines métiers.

Le Président annonce qu'un chantier au niveau national est prévu, selon un calendrier qui reste à définir, pour unifier et simplifier les règles de fixation des taxes d'urbanisme, des taxes foncières et des évaluations d'office.

3. Modalités et conséquences de la facturation électronique (pour information) :

L'année 2026 va voir la mise en place de la facturation électronique. A compter du 1^{er} septembre 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA seront soumises à l'obligation de réception des factures électroniques. A la même date, les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire auront également l'obligation d'émettre des factures électroniques. Pour les PME et les micro-entreprises, l'échéance d'émission des factures électroniques est repoussée au 1^{er} septembre 2027.

Ce chantier d'ampleur va considérablement mobiliser les agents exerçant leurs missions au sein de la sphère professionnelle. Les factures sous format électronique seront obligatoirement transmises par l'intermédiaire d'une plateforme dématérialisée partenaire dont l'immatriculation sera gérée par la DGFIP, chaque entreprise restant libre de choisir la plateforme de son choix.

Ces plateformes auront pour missions principales :

- d'émettre, transmettre et réceptionner chaque facture sous une forme électronique ;
- de gérer et transmettre tout au long du cycle de vie des factures émises et reçues ;
- d'extraire les données réglementaires de la facturation et les transmettre au concentrateur de données (c'est-à-dire la DGFIP) ;
- de réceptionner ou extraire les données de transaction et de paiement dans le cadre du e-reporting et les transmettre au concentrateur de données ;
- de contrôler la qualité des données de facturation, de transaction et de paiement ;
- d'assurer le correct adressage des factures ;
- d'assurer la conformité des factures aux règles fiscales et permettre le respect par l'utilisateur des méthodes de sécurisation ;
- de garantir la transparence de l'information auprès des utilisateurs sur les traitements et services réalisés.

La Direction organise des actions de communication auprès des professionnels (entreprises locales, Fédération Française du Bâtiment, commissaires aux comptes, etc.). Les usagers et les agents trouveront sur le site internet impots.gouv.fr un fonds documentaire, enrichi au fil de l'eau.

La Direction précise que deux ETP pour le SIE de Clermont et un ETP pour celui de Compiègne sont calibrés au 1^{er} février 2026 afin d'assurer l'assistance téléphonique aux PME.

Les plateformes de dématérialisation disposent de leur propre assistance technique. Pour la Direction, les agents n'ont pas vocation à s'y substituer, ces structures y étant au demeurant défavorables.

Deux notes de service départementales portant sur l'assistance et sur la formation destinées à détailler les modalités de mise en œuvre seront publiées sur l'intranet local.

La Direction annonce que les centres de contact des professionnels seront généralisés à l'automne 2026 et que l'Oise devrait en bénéficier vers l'été 2026 selon un calendrier qui reste à définir.

L'alliance **CFTC-CFDT**, exprime le souhait de disposer d'un bilan à chaque étape du calendrier de déploiement. La Direction donne une suite favorable à notre demande.

Même si l'administration se veut rassurante, en cas de défaillance d'une plateforme de dématérialisation partenaire, il reste un fort questionnement sur l'aide concrète que nos services seront susceptibles d'apporter à des entreprises abandonnées en rase campagne.

Si la mise en œuvre de la facturation électronique est progressive et apparaît donc atteignable, il est primordial que l'administration ne laisse pas les SIE seuls face aux entreprises les plus fragiles : celles-ci risquent de submerger nos collègues de questions auxquelles ils ne pourront répondre.

L'alliance CFTC-CFDT, lucide sur ce qui sera demandé à nos services, refuse que les SIE soient le service après-vente de certaines plateformes de dématérialisation mutiques aux incompréhensions de certains entrepreneurs lors de ce saut technologique.

Notre administration a la capacité de réussir ce projet à l'instar de ce qu'elle a su faire pour le prélèvement à la source.

Cela passe par une véritable formation des agents. L'alliance CFTC-CFDT, ne saurait tolérer que la formation soit le parent pauvre d'un tel projet

4. Organisation du conseil aux grandes collectivités locales (pour information) :

Un sondage réalisé auprès des élus isariens a démontré que les services de conseil et d'expertise délivrés par les conseillers aux décideurs locaux répondent globalement à leurs attentes. Cependant, un retour d'expérience montre que les besoins des grandes collectivités sont relativement différents de ceux des plus petites ce qui a conduit la DGFIP à définir de nouvelles orientations pour mieux répondre à leurs besoins.

Dans ce contexte, la DDFIP de l'Oise a décidé de créer un emploi de référent départemental « grandes collectivités ». Ce référent assurera des missions de conseil en appui des trésoreries hospitalières et de la paierie départementale.

La direction diffusera prochainement une fiche de poste destinée à recruter un inspecteur divisionnaire de classe normale.

L'alliance **CFTC-CFDT** demande s'il s'agit d'une création de ligne au Tagerfip.

Le président répond qu'il s'agit d'un simple redéploiement des moyens des divisions et services.

L'alliance **CFTC-CFDT** souligne que ce redéploiement combiné aux départs en retraite à venir et à de potentielles mutations aura des répercussions non négligeables sur l'activité des agents demeurant en poste dans les divisions concernées alors même qu'ils font déjà face à une charge de travail importante.

5. Bilan 2024 du télétravail (pour information) :

Le télétravail connaît un véritable engouement depuis 2020 à la suite la période de la COVID-19. Pour permettre aux agents de profiter du dispositif tout en assurant la continuité des missions, l'organisation du télétravail a fait l'objet de discussions ayant abouti en 2021 à un protocole régissant les modalités des droits et devoirs tant de l'administration que des agents.

Le nombre d'autorisation de télétravail ne cesse d'augmenter depuis 2021. Pour autant, le nombre de télétravailleurs dans l'Oise ayant travaillé au moins une demi-journée dans le mois a diminué de 80 agents entre janvier et juin 2024 avant de repartir à la hausse à compter de septembre.

La Direction rappelle que les contrats deviennent caducs à la suite des mutations. Les agents sont tenus de renouveler leur demande dans leur nouvelle affectation.

Malgré ce constat qui suit la tendance nationale, le taux de travailleurs dans l'Oise reste supérieur à la moyenne nationale.

Alors que le taux de refus de télétravail au niveau national s'établit à 1,6%, aucun refus n'est à signaler dans l'Oise. L'alliance **CFTC-CFDT** est pleinement satisfaite de ce résultat qui correspond aux attentes des agents qui peuvent ainsi mieux concilier leur vie professionnelle avec leur vie personnelle.

Les aménagements du poste de travail font l'objet d'une attention particulière notamment auprès des agents vulnérables en lien avec la médecine du travail. Les représentants **CFTC** ou **CFDT** sont à la disposition des agents rencontrant des difficultés matérielles dans la mise en œuvre du télétravail

L'alliance **CFDT-CFTC** est la seule organisation syndicale à avoir participé au groupe de travail national sur le télétravail le 6 décembre 2024 destiné à l'actualisation du protocole actuellement en vigueur.

Pour se mettre en conformité avec le code général de la fonction publique, le bilan annuel du télétravail sera désormais présenté à la Formation Spécialisée du CSAL.

6. Bilan des mouvements de personnel au 1^{er} septembre 2025 (pour information) :

Si les conditions de mouvement local sont restées inchangées pour les agents et les contrôleurs en 2025, elles ont évolué en 2025 pour les inspecteurs.

Pour mémoire, au niveau local, les inspecteurs candidatent dorénavant sur des postes au choix. La DDFIP de l'Oise s'est conformé à cette décision que la DGFIP a prise unilatéralement sans aucune concertation avec les organisations syndicales. L'alliance **CFDT-CFTC** avait alors dénoncé ce mode de [recrutement au fil de l'eau](#).

A l'issue du mouvement publié le 1^{er} juillet, 28 postes sont vacants (4 de catégorie A, 16 de catégorie B et 8 de catégorie C). Le taux d'agents et de contrôleurs ayant obtenu satisfaction est en baisse par rapport à 2024. A contrario, celui des inspecteurs est en hausse mais il est prématuré de tirer un bilan.

La **CFTC** rappelle aux agents qu'elle se tient à leur disposition pour les aider à élaborer leur fiche de vœux tant au niveau national que local lors des campagnes de mutation.

7. Points divers :

L'alliance CFTC-CFDT interroge la Direction sur les inondations régulières dans les bureaux des services de contrôle fiscal (PCE, BDV,) de Beauvais.

La première tranche ferme des travaux doit intervenir mi-octobre 2025. La priorité est donnée à la fermeture des cloisons qui ont été retirées pour expertiser les descentes d'eau pluviale. Les travaux de la deuxième tranche prévisionnelle sont prévus en 2026.

La DDFiP de l'Oise a reçu un complément de 51 785 € ce qui a permis l'achat de 4 vélos électriques et d'abris à vélos à Clermont et Compiègne.

La Direction annonce qu'ALAN effectuera une permanence (physique) dont les modalités restent à déterminer en concertation avec le prestataire.

Le devis pour la réparation de l'ascenseur a été réceptionné. Les travaux pourront intervenir dans un délai que la Direction estime relativement proche.